

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

N° CCAS_2021DL012

Date de convocation : 19 février 2021
Affichage du compte-rendu : 2 mars 2021
Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame Christiane PUTHOD.

Présents : Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Excusés / absents : Alain VIOLLET

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Christiane PUTHOD

Le compte administratif de l'année 2020 est arrêté aux résultats suivants :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
Fonctionnement	552 448,28 €	568 429,25 €	15 980,97 €
Investissement	5 590,97 €	24 753,21 €	19 162,24 €
Excédent global de clôture 2020			35 143,21 €

Il convient de rapprocher ces résultats des prévisions de 2020 afin d'examiner la réalité de la gestion.

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Différence(s)	Taux
Dépenses	565 832,00 €	552 448,28 €	-13 383,72 €	97,63 %
Recettes	565 832,00 €	568 429,25 €	2 597,25 €	100,46 %

INVESTISSEMENT	Prévisions 2020	Réalisations	Différence(s)	Taux
----------------	-----------------	--------------	---------------	------

		2020		
Dépenses	25 284,11 €	5 590,97 €	-19 693,14 €	22,11 %
Recettes	25 284,11 €	24 753,21 €	-530,90 €	97,90 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le niveau d'exécution du budget 2020 est très élevé. L'activité du SAAD a été beaucoup moins impactée par la crise sanitaire que celle du CCAS (petite enfance).

En effet, intervenant pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie auprès des seniors, et au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage, le service malgré les difficultés a poursuivi ses actions tout au long de l'année 2020. Il a fait parti des activités essentielles qui n'ont pas été interdites durant le confinement.

Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 97,63 %, conforme au principe de sincérité budgétaire.

Les charges de personnel (qui incluent les salaires et les charges sociales) :

Pour ce qui concerne le service d'aide et d'accompagnement à domicile, le taux d'exécution 2020 de la masse salariale se situe à hauteur de 98,79 %. Ces dépenses s'élèvent à 485 212,50 €.

En 2020, 12 737,50 heures ont été effectuées à domicile par les agents titulaires et remplaçants (contre 11 707 heures en 2019, 13 191 heures en 2018, 14 791,50 heures en 2017, 14 769 heures en 2016, 16 222,5 heures en 2015, 15 678,50 heures en 2014). 105 personnes ont bénéficié du service à domicile (contre 94 en 2019, 99 en 2018, 105 en 2017, 109 en 2016, 120 en 2015, 118 en 2014).

La différence entre le BP 2020 et le CA 2020 s'explique cette année encore par les corrélations suivantes :

- la nature de l'activité aléatoire du SAAD (décès, hospitalisations, entrée en institution),
- le recrutement de personnel contractuel permettant de répondre aux besoins du service, et de compenser le remplacement d'agents absents pour maladie,
- la réalisation sur l'année pleine des exonérations de charges pour les personnels non titulaires.

Le budget du personnel traduit l'exécution d'obligations réglementaires telles que :

- la prise en compte de l'évolution de la carrière des agents (GVT : avancement de grade, avancement d'échelon),
- les augmentations des charges et cotisations sociales, à nuancer cependant par la prise en compte des exonérations de charges patronales sur l'année,
- la mise en œuvre effective des mises à disposition du personnel « ville » auprès du SAAD. Ces mises à disposition reflètent en effet la mutualisation des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du SAAD de se centrer sur leur cœur de métier.

De plus en 2020, les agents du SAAD ont bénéficié d'une prime exceptionnelle compte tenu de leur engagement durant la crise sanitaire pour un montant global de 5 891,75 €.

L'acquisition des repas portés :

En 2020, 6 683 repas ont été servis (contre 6 620 en 2019, 7 704 en 2018, 6 992 en 2017, 6 084 repas en 2016, 5 418 en 2015) pour 47 personnes (contre 44 en 2019, 46 en 2018 et 44 les deux années précédentes).

Le coût d'acquisition des repas (compte 6282) s'élève en 2020 à 34 916,90 €. Cependant pour obtenir le coût exact des repas pour 6683 repas et 47 personnes, il y a lieu de déduire la somme de 3 635,74 € correspondant aux factures du mois de novembre et décembre 2019. En effet, du fait d'une modification de la nomenclature comptable M22 entre 2019 et 2020, les rattachements des factures de novembre et décembre 2019 ont fait l'objet d'une régularisation comptable du traitement des rattachements (compte 7718).

Pour mémoire, ce coût s'élevait :

- en 2019 à 26 359,76 €,
- en 2018 à 33 218,09 €,
- en 2017 à 27 774,49 €,
- en 2016 à 25 499,37 €,
- en 2015 à 23 825,00 €.

La contribution au soutien à domicile :

En partenariat avec Soliha, selon la convention SSIG 2019-2022, 4 ménages ont été accompagnés à hauteur de 1 080 €. Pour rappel, ce dispositif permet de soutenir à domicile et d'améliorer l'habitat des seniors mais également de prévenir la précarité énergétique les ménages les plus modestes (compte 6288).

Les autres dépenses :

En raison de la crise sanitaire, certaines dépenses prévues au budget 2020 n'ont pas été réalisées : l'analyse de la pratique des personnels a été suspendue (compte 6188) et les agents se sont moins déplacés (compte 6251) : 2 922,55 €.

A contrario, et afin d'assurer principalement la protection des personnels et des usagers, les dépenses ont été supérieures aux prévisions du fait de l'acquisition de gants et blouses pour le personnel (compte 6068) : 705,95 €.

Un certain nombre de masques ont été fournis par la Métropole et de façon moindre par l'État pendant le confinement.

Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes est de 100,46 %. Elles sont supérieures aux prévisions et sont principalement constituées par :

- le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2019 à hauteur de 5 333,03 €,
- la subvention du CCAS à hauteur de 134 932,97 €,
- les prestations d'aides à domicile qui s'élèvent à 266 845,58 € (participations familiales et participation des organismes financeurs),
- les atténuations de charge du personnel : remboursement suite à arrêts maladie de 15 401,89 € et attribution d'une subvention de fonctionnement du Grand Lyon dans le cadre d'un plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire s'élevant à 5 441,75 € correspondant au remboursement partiel de la prime « Covid » versée aux agents du SAAD,
- les prestations du portage de repas pour 38 842,37 € (participation des familles),
- la quote parts des subventions d'investissement de 4 500,00 €,
- la mise à disposition du personnel du SAAD au CCAS de 37 606,35 €,
- et des recettes diverses (pénalités sur marchés, écritures comptables de régularisation des rattachements 2019, remboursement cotisation d'assurance statutaire 2018 et 2019 et flotte automobile 2019, retenue à la source) à hauteur de 10 525,31 €.

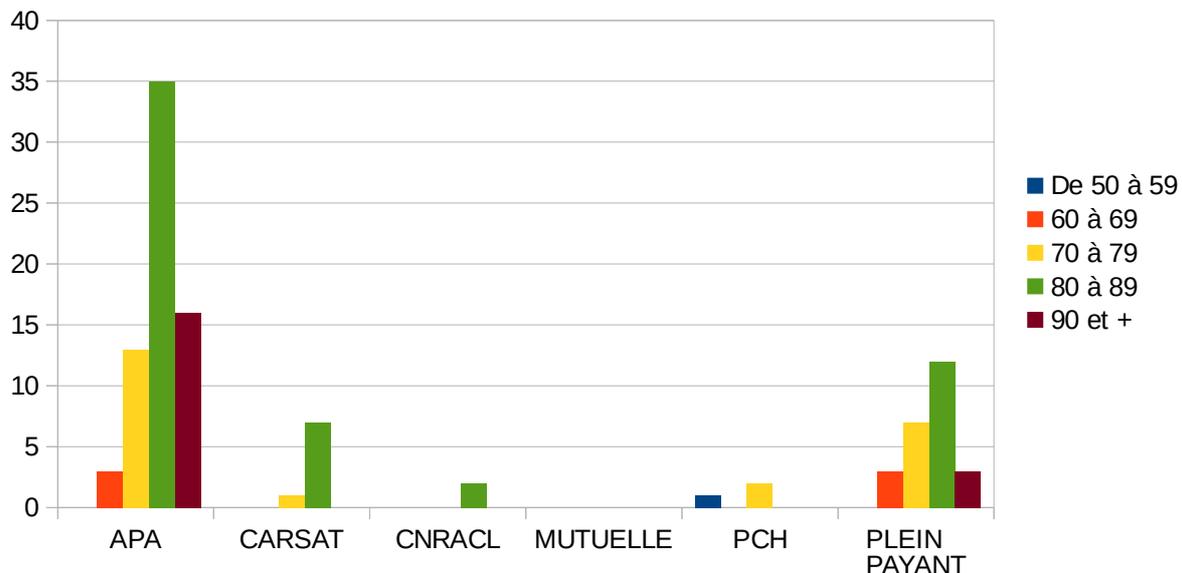
En plus de la livraison de masques et du remboursement de la prime « Covid » versée aux agents du SAAD, il faut préciser que durant l'état d'urgence, la Métropole de Lyon a soutenu les services d'aide à domicile en versant l'APA et la PCH à hauteur de la

facturation de février 2020 pour compenser les éventuelles pertes liées à l'activité A Corbas, le montant de cette aide s'est élevée à environ 10 K€.

Les bénéficiaires des prestations d'aide à domicile et du portage de repas sont très majoritairement des personnes âgées de 80 ans, et plus. L'aide financière majeure est l'APA.

En 2020, le nombre d'inscrits au SAAD est de 105 personnes.

Nombre d'usagers par âge et par prise en charge



L'exécution des dépenses et des recettes dégage ainsi un résultat excédentaire de fonctionnement de 15 980,97 € (contre 54 333,03 € en 2019, 103 545,38 € en 2018, 541,83 € en 2017 et 65 009,95 € en 2016).

SECTION INVESTISSEMENT :

Les recettes :

Leur taux de réalisation est à hauteur de 97,90 %.

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- l'affectation du résultat de l'exercice 2019 (14 884,11 €),
- les dotations aux amortissements (8 131,79 €),
- le FCTVA (1 737,31€)

Les dépenses :

Elles ont permis l'achat :

- d'un téléphone supplémentaire et d'un module pour compléter le logiciel pour la mise en place de la télégestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour 446,64 €,
- d'un siège de bureau pour la responsable du SAAD de 644,33 €,
- de la subvention d'investissement 2019 transférée au compte de résultat pour 4 500 €.

L'exécution des dépenses et des recettes permet de dégager un résultat excédentaire d'investissement de 19 162,24 €.

En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle, et après en avoir délibéré le conseil d'administration :

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Publié le



ID : 069-266910413-20210223-CCAS_2021DL012-DE

- **ADOPTE** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de **35 143,21 €**.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,